

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Lacoste ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuvevette

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 23 mai 2012 qui s'est réuni à Aspiran

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

ZAC de la Salamane – Acquisition d'une parcelle

Dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Salamane située sur la commune de Clermont l'Hérault, le Conseil Communautaire a approuvé à la **majorité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n°80, pour une surface totale de 10 788 m².

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 91 698 €, soit une indemnité principale fixée à 75 516 € établie sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m², et une indemnité accessoire de 16 182 euros liée à l'occupation de ladite parcelle.

Modification des tarifs de la boutique de vente

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** la modification suivante à la grille tarifaire :

Prix nouveau :

Éditeur	Georges Souche	Association Club Archéologique de Montagnac Pézenas et Aspiran
Intitulé de l'ouvrage	Carte postale	« Saint-Bézard – la Villa Gallo Romaine »
Prix de vente public	1.40 €	5 €
Part auteur	0.60 €	0.50€
Part Vendeur (Office)	0.80 €	4.50 €

Contrat d'édition entre l'association Club Archéologique de Montagnac, Pézenas, Aspiran et la Communauté de Communes du Clermontais

Dans le cadre du prolongement des actions de valorisation du patrimoine et de l'animation du réseau des associations du patrimoine local, la Communauté de Communes du

Clermontais souhaite officialiser l'édition d'une collection intitulée « les livrets du Clermontais ».

Le livret « Saint-Bézard – la Villa Gallo Romaine » rédigé par l'association Club Archéologique de Montagnac, Pézenas, Aspiran » constitue le premier ouvrage de cette collection.

Afin de formaliser cette action et de définir précisément les obligations respectives des parties, le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** Monsieur de Président à signer un contrat d'édition avec ladite association.

Encarts publicitaires de l'office du tourisme (Édition papier et Internet) – Fixation des tarifs 2013

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** les tarifs des encarts pour les guides et le site Internet conçus par l'Office de Tourisme qui seront applicables pour l'année 2013 selon les conditions ci-dessous :

Guide Hébergement

Catégorie A	85 €
Hôtels avec restaurant, Campings, Village de Vacances et Gîte de Groupe	
Catégorie B	75 €
Hôtel sans restaurant, Chambres d'hôte, Locations saisonnières	

Guide Activités

Catégorie A	85 €
Restaurant seul, Pizzeria, Snack, Salon de Thé, Traiteur, Bar à Vins, Domaines Viticoles et Caves Coopératives, Boutique Vente Produits du Terroir, Commerces et Services de proximité	
Catégorie B	65 €
Activités et sports de Pleine Nature, Artisanat d'Art	
Catégorie C	20 €
Activités culturelles et patrimoniales, Autres Associations d'intérêt touristique	

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le maintient :

- des remises suivantes :
 - Pour deux encarts une remise de 15% sera faite sur le prix total,
 - Pour trois encarts une remise de 25%,
 - Pour quatre encarts une remise de 35%.
- du tarif à 20€ pour les prestataires qui arrivent en cours d'année et qui ne peuvent être présents que sur

le site Internet, étant donné que les documents papier seront déjà imprimés.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la création d'un tarif de 30€ pour les prestataires des autres offices du territoire Cœur d'Hérault ou des territoires voisins qui souhaiteraient en plus de leur partenariat auprès de l'office de leur territoire, devenir partenaires de notre office de tourisme et inversement.

CENTRE AQUATIQUE

Centre aquatique du Clermontois et Piscine de Paulhan- Approbation des tarifs 2012- Période estivale du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012

Dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Paulhan à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2012, le Conseil Communautaire a adopté à **l'unanimité** la tarification suivante :

ENFANT	2€
ENFANT 10 ENTRÉES (valable juillet et août)	10€
ADULTE	3€
ADULTE 10 ENTRÉES (valable juillet et août)	20€

Par ailleurs il est proposé de mettre en place les activités nouvelles ci-après :

AQUAGYM 10 SÉANCES (valable juillet et août)	50€
AQUAGYM LA SÉANCE	6€
NATATION ADULTE (valable juillet et août)	50€

Les quinzaines aquatiques qui seront organisées sur le Centre aquatique et sur la piscine de Paulhan auront une tarification commune qui s'élève à la somme de 30 euros.

DIVERS

Cession de biens meubles

Par courrier en date du 25 janvier 2012 l'ensemble des communes a été informé du souhait de la Communauté de Communes de vendre les neuf barnums qu'elle mettait jusqu'alors à leur disposition.

Plusieurs communes ont fait part de leur volonté de procéder chacune à l'acquisition d'un ou plusieurs barnums

au prix proposé de 150 Euros l'unité : Aspiran(2), Clermont l'Hérault (1), Ceyras(2), Octon(4).

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'autoriser le Président à réaliser la cession desdits biens.

FINANCES

Accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires – Autorisation de signature

Gagner du temps, de l'argent, et de l'espace, tout en préservant l'environnement, en éditant moins de papier.

C'est ce que proposent les programmes ACTES, conçu par le Ministère de l'Intérieur et HELIOS, conçu par le Ministère des Finances, qui offrent aux collectivités la possibilité de transmettre par voie électronique, au représentant de l'État, certains actes soumis au contrôle de légalité, ainsi que les documents associés à la paie des personnels.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes et la sous-préfecture de Lodève ont signé le 3 juin 2011 une convention de dématérialisation des actes administratifs et plus récemment un avenant à cette même convention permettant d'étendre la télétransmission aux actes budgétaires.

Dans cette même logique, il est proposé aux membres du conseil un accord local entre la Communauté de Communes, la Trésorerie de Clermont l'Hérault et la Chambre Régionale des Comptes, portant sur la télétransmission des paies.

La mise en place de la dématérialisation de la paie permettra, la télétransmission du bulletin de paie, tout en maintenant la fiche de paie « papier » des agents.

Les autres documents relatifs à la paie (délibérations, arrêtés, ou décisions relatifs à la gestion du personnel...), feront l'objet d'une deuxième phase dans ce processus de dématérialisation.

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'autoriser le Président à signer l'accord local.

Affectation des subventions de fonctionnement 2012

Dans le cadre des crédits ouverts au Budget Primitif 2012, après examen des demandes de subventionnement et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'affectation des subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Association	Actions	Proposition
TOURISME - APN - VTT		
Base de loisirs de plein air, CH	Découverte des activités de pleine nature Dimanche 13 mai	1000
Roc Évasion, CH	Salagou Mania Dimanche 30 septembre	2000
Les cavaliers des 3 fontaines, Le Pouget	Concours équestre international	4000
ENVIRONNEMENT - AGENDA 21		
Demain La Terre, Gignac	Programme d'éducation au DD en Cœur d'Hérault	10000
Les Bacchanales de Mourèze	8 ^{ème} festival de Mourèze Du jeudi 9 au dimanche 12 août	3000
Foyer rural, Paulhan	La Circulade du Livre Dimanche 21 octobre	1000
ÉCONOMIE - VITICULTURE - OLÉICULTURE		
L'Estabel en fête, Cabrières	Fête du vin primeur 3 ^{ème} week end de novembre	4000
Les vigneron paulhanais, Paulhan	Nuit du vin Août 2012	3000
La Confrérie saint Hippolyte, Fontès	Promotion du rosé	4000
AOC des terroirs Clermontais	Soirée des vins	4000
ÉCONOMIE - ANIMATION LOCALE		
L'ACAP, Paulhan	Foire des couleurs Dimanche 6 mai	5000
Clermont Plein Cœur, CH	Salon du bâtiment Samedi 3 et dimanche 4 novembre	2000
ARIAC, Villeunevette	Coopérative d'activités	5000
CULTURE - PATRIMOINE		
Groupement Images du Salagou, Nébian	Expo photo cave coopérative de Cabrières	400
ARCA, Canet	Journée de la gastronomie française Du 27 au 29 septembre	500
Association culturelle du domaine de la Tour du Puech Augé, Nébian	Festival de musique Mi juillet - mi septembre	1500
PARC	Festival Dehors / Dedans	500
Foyer Rural, Usclas d'Hérault	Centenaire de la digue	2000
Association OLAIC34	Cycle de conférence et d'exposition pour la promotion de la laïcité	500
DIVERS		
Amicale du personnel CCC	Animations - sorties	12500
Prévention routière		200
TOTAL		66100

PERSONNEL

Régime indemnitaire 2012 du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais

Les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Ce régime indemnitaire ne peut toutefois pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes.

Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique de l'État soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** de modifier le régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Indemnité d'exercice de mission	192 048,76 €
Indemnité d'administration et de technicité	69 598,20 €
Indemnité forfaitaire travaux supplémentaires	16 405,81 €
Indemnité spécifique de service	37 745,52 €
Prime de service et rendement	17 953,58 €
Prime spécifique des puéricultrices	3 240 €
Prime d'encadrement des puer. Directrices de crèches	3 283,92 €
Prime de service	25 815,37 €
Indemnité pour travail de nuit normal et intensif	13 272 €
Indemnité spécifique de fonction des gardes champêtres	8 459,40 €
Indemnités de régisseur de recettes et d'avances	1 370 €
Rémunération complémentaire Juin	5 407,81 €
Prime responsabilité emploi direction	2 862,30 €
Prime spéciale de sujétion des auxiliaires de puériculture	13 985 €
Indemnité de sujétions spéciales des puer. cadres de santé	2 402,14 €
Prime de fonctions et de résultats	20 839,25 €
Indemnité horaire pour travail dimanche et jours fériés	1 302,40 €
Indemnité pour travail dominical régulier	914,88 €
Enveloppe globale 2012	436 926,31 €

Sauf dispositions particulières précisées dans les lois et décrets de chaque prime et indemnité, en période de longue maladie, maladie de longue durée, mise en disponibilité, le régime indemnitaire sera supprimé.

Le régime indemnitaire sera maintenu pour les absences liées aux accidents de travail, jours d'hospitalisation, jours de maladie contrôlés par le comité médical, congés de maternité et paternité.

A compter du 1^{er} janvier 2012, il sera tenu compte des dispositions de l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011, prévoyant le non-versement aux agents publics de la rémunération, au titre du 1^{er} jour de congé de maladie (jour de carence). Au même titre que la rémunération, et la NBI, certaines primes et indemnités suivent le sort du traitement mensuel, à savoir : l'IEM, l'IFTS, l'ISS, la PSR, la prime de service, l'ISF des gardes champêtres, la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, la prime spéciale de sujétion des auxiliaires de puériculture, l'indemnité de sujétions spéciales, la PFR des attachés, l'indemnité de travail dominical régulier.

Le personnel titulaire et non titulaire, intégré en cours d'exercice, bénéficiera du régime indemnitaire attribué à son grade ou emploi, sans nouvelle délibération, dans la limite de l'enveloppe globale votée.

Conventions de mise à disposition de Madame Nadine CARRIE et de Madame Annie PETITJEAN avec la commune d'Octon

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Clermontais de Madame Nadine CARRIE et de Madame Annie PETITJEAN.

Ces deux agents assureront auprès de la Communauté de Communes du Clermontais, l'accueil du point d'information touristique situé à Octon, à hauteur de 186 heures chacun pour la période du 15 juin au 15 septembre 2012.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la Commune d'Octon, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Conventions de mise à disposition de Madame Edith DAVOINE et de Madame Maria POHER avec la commune de Salasc.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Clermontais de Madame Edith DAVOINE et de Madame Maria POHER.

Ces deux agents assureront auprès de la Communauté de Communes du Clermontais, l'accueil du point d'information touristique situé à Salasc, à hauteur de 180 heures pour la période du 1^{er} juillet au 2 septembre 2012.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la Commune de Salasc, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Paulhan

Par délibération en date du 22 juin 2011, le conseil communautaire a approuvé une convention avec la commune de Paulhan pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian, selon les conditions suivantes :

- du 4 juillet 2011 au 5 août 2011 à hauteur de 9h30 par semaine afin d'assurer des animations à destination des adolescents.
- du 5 septembre au 3 juillet 2012, Monsieur DUEZ sur la base de 15 heures hebdomadaires.

Cette convention arrivant à échéance, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** son renouvellement aux conditions suivantes :

Monsieur Philippe DUEZ est mis à disposition de la commune de Paulhan à hauteur de 9h30 par semaine pour la période du 6 juillet 2012 au 10 août 2012 afin d'assurer des animations à destination des adolescents.

A compter du 4 septembre 2012 et jusqu'au 4 juillet 2013, Monsieur DUEZ sera mis à disposition de la commune de Paulhan sur la base de 15 heures hebdomadaires réparties comme suit : lundi après-midi, mardi et jeudi toute la journée. Il interviendra au sein des écoles Georges SAND et Georges Brassens en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Il est précisé que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ dans le cadre de sa mise à disposition sera remboursé par la Commune de Paulhan à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Nébian

Par délibération en date du 22 juin 2011, le Conseil Communautaire a approuvé une convention avec la commune de Nébian pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian. Cette convention arrivant à échéance, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** son renouvellement aux mêmes conditions pour la période du 4 septembre 2012 et jusqu'au 4 juillet 2013.

Monsieur Philippe DUEZ interviendra au sein de l'école Yvette Marty en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Il est précisé que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le temps de travail de Monsieur Philippe DUEZ s'effectuera sur la base de 9,20 heures hebdomadaires réparties comme suit : lundi matin et le vendredi toute la journée.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à 9,20 heures hebdomadaires de la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ sera remboursé par la commune de Nébian à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Opération de ravalement des façades privées – Affectation des subventions d'investissement.

Après accord de la « commission façades » de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de proposer l'affectation des subventions d'investissement pour un montant de 18.233 € sur un montant de travaux de 92.154 €.

Renouvellement de la convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2012.

Une charte de partenariat a été conclue le 29 juillet 2008 entre la Communauté de Communes du Clermontais et l'ADIL de l'Hérault puis renouvelée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011.

Cette convention prévoyait notamment la mise en place de permanences régulières d'information sur le logement à raison de deux journées de permanences d'information et de conseil sur le territoire de la communauté de communes :

Le 1^{er} et 3^{ème} lundi matin de 9h15 à 12h15 dans les locaux de l'espace Marcel Vidal, 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault.

En contrepartie, la Communauté de Communes du Clermontais s'est engagée à apporter une contribution financière au financement de l'ADIL de l'Hérault, à hauteur de 0,10 € par habitant calculée en fonction des données du recensement de la population légales au 1^{er} janvier 2008 publié au journal officiel (21 881 habitants).

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de renouveler cette convention aux mêmes conditions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

En DIRECT

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA

Rédaction : Service Communication

Le Clermontais, traditions et modernité

